

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce. Il a pour objet, entre autres, de rendre compte de la politique de composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des risques financiers liés aux effets du changement climatique, de la stratégie bas-carbone mise en œuvre par le Groupe, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 10 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

I GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées publiées par l'AFEP et le MEDEF, telles que révisées en novembre 2016 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »), constituent le Code de Gouvernement d'Entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr).

Nexans applique l'ensemble des dispositions du Code.

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général

Le 15 mai 2014, sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Cette organisation permet à la Société et à la Direction Générale de se concentrer sur ses priorités stratégiques et de mettre en œuvre le plan stratégique dans les meilleures conditions possibles. Elle s'intègre dans le contexte de la transformation du Groupe. Elle permet également de favoriser l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration. Ce choix a été conforté par les conclusions des évaluations annuelles du Conseil.

2. ORGANES DE DIRECTION

Management Board

Le Management Board est présidé par le Directeur Général, Arnaud Poupart-Lafarge. Il a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Il assure la bonne marche du management. Il réunit:

Arnaud Poupart-Lafarge - Directeur Général

Pascal Portevin - Directeur Général Adjoint, en charge de l'International et des Opérations

Christopher Guérin - Directeur Général Europe

Dirk Steinbrink - Directeur Général Business Group Haute Tension et Câbles Sous-Marins

Nicolas Badré - Directeur Financier

Anne-Marie Cambourieu - Directeur des Ressources Humaines

Management Council

Le Management Council est présidé par Arnaud Poupart-Lafarge. Il constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe et a pour mission de définir la vision et de développer les projets majeurs du Groupe, d'assurer le suivi et les améliorations des modes de fonctionnement du Groupe. Il associe les membres du Management Board, ainsi que les principales Directions fonctionnelles ainsi que les directeurs des Zones et des activités :

Kamil Beffa, Directeur Europe du contrôle de Gestion, de la Stratégie et des Clusters pays

Norbert Bluthé, Directeur de la Zone Asie Pacifique

Giuseppe Borrelli, Directeur de la Haute Tension Terrestre

Max-André Delannoy, Directeur de la Stratégie et du TPO

Vincent Dessale, Directeur Haute Tension Sous-marine
Benjamin Fitoussi, Directeur de la Zone MERA et R&TI
Paul Floren, Directeur de la Communication
Kristen Granlie, Directeur Hybrid Underwater Cables
Pierre Kayoun, Directeur Technologie & Innovation
François Lavernos, Directeur des Systèmes d'information
Marc Mertens, Directeur Power Accessories Business Group
Patrick Noonan, Directeur Juridique et Secrétaire Général
Jean-Marc Réty, Directeur des Achats
Marc Rogers, Directeur du Business Group Lan Cables & Systems
Bernard Sallé, Directeur des Opérations Industrielles
Steven Vermeulen, Directeur des Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud
Andreas Wolf, Directeur du Business Group Automobile et Harnais Industriels

3. ORGANE D'ADMINISTRATION

3.1. Composition du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration peut compter de 3 à 18 membres au plus. Au 31 décembre 2016, le Conseil comprend 12 membres, tous venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et expérience dans des métiers variés, en tenant compte de la diversité (représentation des hommes et des femmes, nationalités, expériences internationales).

Conformément à la recommandation 6.2 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil s'est interrogé lors de sa réunion du 18 janvier 2017 sur l'équilibre de sa composition ainsi que celle de ses comités :

- Les administrateurs ont considéré que compte tenu de la composition du capital et notamment la présence de trois administrateurs proposés par l'actionnaire principal Invexans (groupe Quiñenco) au Conseil, la taille et le taux d'indépendance de plus de 54,54 %¹ à fin 2016 étaient satisfaisants. Le Conseil s'est fixé pour objectif de maintenir un taux d'indépendance d'au moins 50 % conformément à la recommandation 8.3 du Code AFEP-MEDEF.
- Le taux de féminisation du Conseil, actuellement à 41,66%, est satisfaisant et respecte les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce.
- Avec trois administrateurs résidents à l'étranger, deux administrateurs de nationalité étrangère, et deux administrateurs ayant une double nationalité, le Conseil a renforcé son internationalisation.

En application de l'article 12 bis des statuts, un des membres du Conseil d'Administration est nommé par l'Assemblée Générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, parmi les membres salariés du ou des conseils de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise, représentant les salariés actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur représentant les salariés à fin 2016. Toutefois, en application de la loi du 14 juin 2013 modifiée le 17 août 2015, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2017 de modifier les statuts de la Société afin de permettre la désignation d'un administrateur représentant des salariés au second semestre 2017.

En application de l'article 12 des statuts, la durée du mandat d'administrateur est de 4 ans. L'échéance des mandats des administrateurs au 31 décembre 2016 est la suivante :

AG 2017	Jérôme Gallot, Francisco Pérez Mackenna ^(a) , Andronico Luksic Craig ^(a)
AG 2018	Véronique Guillot-Pelpel, Fanny Letier ^(b) , Philippe Joubert
AG 2019	Georges Chodron de Courcel, Cyrille Duval, Hubert Porte ^(a)
AG 2020	Marie-Cécile de Fougères ^(c) , Colette Lewiner, Kathleen Wantz-O'Rourke

a) Administrateurs proposés par l'actionnaire principal Invexans (groupe Quiñenco)

b) Administrateur proposé par l'actionnaire Bpifrance Participations

c) Administrateur représentant les salariés actionnaires

¹ Taux d'indépendance calculé sans comptabiliser l'administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément à la recommandation 9.2 du Code AFEP-MEDEF

3.1.1 Membres du Conseil d'Administration

Le tableau de synthèse ci-dessous liste les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2016 :

Date de l'évènement	Personne concernée	Changement intervenu
17 février 2016	Lena Wujek	Démission du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires
31 mars 2016	Frédéric Vincent	Fin du mandat de Président du Conseil et d'administrateur en raison d'un départ à la retraite
31 mars 2016	Georges Chodron de Courcel	Nomination en tant que Président du Conseil
12 mai 2016	Marie-Cécile de Fougères	Nomination en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires
12 mai 2016	Kathleen Wantz-O'Rourke	Nomination en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2016 a également renouvelé le mandat d'administrateur de Colette Lewiner.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 18 janvier 2017 a nommé Marc Grynberg en qualité de censeur dans la perspective de proposer sa candidature en tant qu'administrateur à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2017. Depuis cette date, Marc Grynberg assiste aux séances du Conseil d'administration avec un rôle consultatif.

Pour plus d'informations sur les membres du Conseil d'Administration, leur expertise et leurs mandats au 31 décembre 2016 ainsi que leurs mandats échus, voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2016.

3.1.2 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Document de référence.

Le Conseil d'Administration a procédé le 18 janvier 2017 à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis par la recommandation 8.4 du Code AFEP-MEDEF et confirmé les qualifications précédemment retenues, selon lesquelles au 31 décembre 2016 :

- Les administrateurs qualifiés d'indépendants sont : (1) Cyrille Duval, (2) Jérôme Gallot, (3) Véronique Guillot-Pelpel, (4) Philippe Joubert, (5) Colette Lewiner et (6) Kathleen Wantz-O'Rourke.

- Afin de qualifier un administrateur d'indépendant, le Conseil d'Administration tient compte de la recommandation du Code AFEP-MEDEF suivante : « *les critères que doivent examiner le Comité et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, sont les suivants : [...] ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans* ». Le Code AFEP-MEDEF précise que, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2017, la perte de la qualité d'administrateur indépendant n'intervient qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans. A compter de l'issue de l'assemblée générale 2017, la perte de la qualité d'administrateur indépendant interviendra à la date des 12 ans.

Par conséquent, le Conseil d'administration s'est penché sur la situation de Colette Lewiner. Comme l'indique le Code -AFEP-MEDEF, appartenir à un conseil depuis plus de douze années consécutives ne fait pas perdre ipso facto la qualité d'administrateur indépendant. Ce critère d'ancienneté au conseil vise notamment à rechercher si le temps passé ne fait pas perdre à un administrateur son indépendance économique, professionnelle et son esprit critique vis-à-vis de la Direction Générale. Cette préoccupation est légitime et doit être appréciée et évaluée par le Conseil d'administration in concreto.

Le Conseil d'administration considère que **C. Lewiner** est indépendante vis-à-vis du Groupe sur le plan économique du fait des revenus de ses diverses activités professionnelles qu'elle exerce par ailleurs.

De plus, C. Lewiner est indépendante sur le plan professionnel dans la mesure où elle exerce de nombreuses autres activités sans lien avec le Groupe.

Enfin, C. Lewiner démontre par sa personnalité une complète indépendance d'esprit. Son ancienneté au sein du Conseil renforce sa compréhension des enjeux et des risques, sa capacité de questionnement de la Direction Générale, et d'expression. Ainsi le Conseil ne considère pas que la durée du mandat de C. Lewiner affecte d'une quelconque manière son indépendance au vu de la grande liberté de jugement et de l'esprit critique dont elle fait preuve.

- **P. Joubert** est membre du Comité Stratégique de Nexans Brésil, organe statutaire qui n'a pas le pouvoir de prendre des décisions ou de représenter la société et qui a pour objectif de conseiller Nexans Brésil sur sa stratégie. La mission ainsi confiée par Nexans Brésil à M. Joubert est spécifique ; elle porte sur des sujets techniques particuliers et bénéficie à la seule entité Nexans Brésil, et non au Groupe dans son ensemble, ni même à la société Nexans.

La rémunération versée par Nexans Brésil de 4.000 € par an représente une faible proportion du montant des jetons de présence perçus par M. Joubert qui exerce par ailleurs de nombreuses autres activités professionnelles sans lien avec le groupe.

- Le Conseil d'administration du 17 février 2016 a décidé de nommer **G. Chodron de Courcel** comme Président du Conseil à compter du 31 mars 2016 au soir. En conséquence, depuis cette date, il perçoit une rémunération annuelle fixe au lieu de jetons de présence et est qualifié de dirigeant mandataire social non exécutif au sens du Code Afep-Medef. Le Conseil d'administration a donc décidé de le qualifier d'administrateur non indépendant depuis la prise d'effet de cette nomination.
- Les administrateurs qualifiés comme non indépendants sont : (1) Georges Chodron de Courcel, compte tenu de ses fonctions de Président du Conseil d'administration ; (2) Andronico Luksic Craig, (3) Francisco Pérez Mackenna et (4) Hubert Porte, ces trois derniers administrateurs étant proposés par l'actionnaire principal Inxevans ; (5) Fanny Letier, administrateur proposé par l'actionnaire Bpifrance Participations et (6) Marie-Cécile de Fougères, en tant que salariée du Groupe.

Au 31 décembre 2016, le Conseil était donc composé de 6 administrateurs indépendants sur 11, soit un taux d'indépendance de plus de 54,5%², ce qui excède la proportion de la moitié préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés à capital dispersé.

Le Conseil d'Administration a également procédé le 18 janvier 2017 à un examen de la situation du censeur au regard des mêmes critères d'indépendance. Il a conclu que Marc Grynberg serait qualifié d'indépendant s'il était administrateur, compte tenu de l'absence de relation d'affaires significative entre les groupes Nexans et Umicore.

3.2. Règlement Intérieur, Charte déontologique, Décisions réservées au Conseil, au Président du Conseil et au Directeur Général

3.2.1 Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de Gouvernement d'Entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société adhère. Le Règlement Intérieur comporte une Charte déontologique. Il est publié en intégralité sur le site Internet de la Société et est mis à jour régulièrement.

3.2.2 Décisions réservées au Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur prévoit qu'outre les cas prévus par la loi, certaines décisions nécessitent une approbation préalable du Conseil. Ces décisions concernent notamment les opérations et projets suivants :

- (i) Toute fusion, acquisition, cession et autres projets industriels ou de financement dont la valeur unitaire est supérieure à 50 millions d'euros (valeur d'entreprise pour les fusions acquisitions ou cessions).
- (ii) Ouverture du capital d'une filiale (joint-venture ou mise en bourse), où le montant obtenu de la mise en bourse, ou lors de l'entrée du tiers, excède 25 millions d'euros.
- (iii) Toute opération ou projet représentant une diversification en dehors des métiers du Groupe, sans condition de montant.

Le Conseil examine par ailleurs, dans leur principe, les projets de restructuration interne significatifs au niveau du Groupe, sous réserve des éventuelles procédures de consultation requises par la loi et sans préjudice des décisions relevant des entités potentiellement concernées.

3.2.3 Rôle et pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur précise le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration. Celui-ci représente le Conseil et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer en son nom. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'Administration avec ceux des Comités.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Le Président présente chaque année, dans un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans la Société. Il reçoit à cette fin du Directeur Général l'ensemble des informations nécessaires.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes

² Taux d'indépendance calculé sans comptabiliser l'administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément à la recommandation 8.3 du Code AFEP-MEDEF

opérations financières. Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil d'Administration et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Le Président peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'Administration. Il veille, en liaison avec le Comité d'Audit et des Comptes, à l'efficacité du système d'audit interne, à l'accès aux travaux de l'audit interne et peut, au nom du Conseil d'Administration et après en avoir informé la Direction Générale et le Président du Comité d'Audit et des Comptes, solliciter de l'audit interne des études spécifiques, à charge d'en rendre compte au Comité. Il veille également, en liaison avec le Comité d'Audit et des Comptes, aux flux de financement du Groupe et aux processus de gestion des risques.

Il veille avec le Comité Stratégique et de Développement Durable au bon déroulement du processus annuel de mise à jour et de l'exécution des plans stratégiques et de la prise en compte des objectifs à court, moyen et long termes des différentes parties prenantes.

Le Président participe également à certains travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations, et du Gouvernement d'entreprise, notamment aux évaluations du fonctionnement du Conseil d'administration, aux travaux sur la composition du Conseil et de ses Comités, et à la procédure de sélection et d'étude préalable à la nomination de nouveaux administrateurs.

Le Président peut assister avec voix consultative à toutes les séances des Comités du Conseil dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence, notamment pour les sujets de gouvernance au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et pour les questions liées à l'audit interne et au contrôle interne au Comité d'Audit et des Comptes.

3.2.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernance d'entreprise propres à la Société.

Il représente la Société et peut l'engager dans ses rapports avec les tiers.

Il est responsable de l'information financière diffusée par la Société et présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière.

Il rend compte au Conseil d'Administration et en particulier à son Président des faits marquants de la vie du Groupe.

3.2.5 Autres dispositions du Règlement Intérieur et Charte déontologique

Le Règlement Intérieur du Conseil porte également sur :

- l'information des administrateurs,
- le règlement intérieur des Comités constitués par le Conseil d'Administration,
- la charte déontologique de l'administrateur.

Le Groupe dispose également d'une procédure groupe relative à la prévention des délits d'initiés en application de laquelle les dirigeants et les personnes disposant d'informations privilégiées sont notamment tenus de s'abstenir de réaliser, directement ou indirectement, une quelconque transaction sur le titre Nexans. Cette procédure comporte en outre un calendrier simplifié des périodes d'abstention récurrentes d'opérations sur le titre Nexans.

3.3. Fonctionnement et travaux du Conseil d'Administration

3.3.1. Réunions du Conseil en 2016

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni dix fois en 2016, y compris dans le cadre de certaines séances hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes, avec un taux de présence moyen sur l'année de plus de 89,55%³. La participation individuelle des membres du Conseil aux réunions de l'année 2016 est la suivante :

³ Taux annuel calculé sur la base du nombre d'administrateurs en fonction présents à la date du Conseil concerné et incluant donc les administrateurs ayant quitté le Conseil en cours d'année (Frédéric Vincent et Lena Wujek).

Administrateur	Nombre de séances ⁽⁴⁾
Georges Chodron de Courcel	10
Marie-Cécile de Fougères ⁽¹⁾	5 ⁽⁸⁾
Cyrille Duval	10
Jérôme Gallot	10
Véronique Guillot-Pelpel	9
Philippe Joubert	8 ⁽⁵⁾
Fanny Letier	8 ⁽⁵⁾
Colette Lewiner	8 ⁽⁵⁾
Andrónico Luksic Craig	6 ⁽⁶⁾
Francisco Pérez Mackenna	9
Hubert Porte	9
Frédéric Vincent ⁽²⁾	4 ⁽⁸⁾
Kathleen Wantz-O'Rourke ⁽¹⁾	10 ⁽⁷⁾
Lena Wujek ⁽³⁾	3 ⁽⁸⁾

(1) Administrateur nommé le 12 mai 2016

(2) Administrateur qui a mis fin à ses fonctions pour prendre sa retraite le 31 mars 2016

(3) Administrateur qui a démissionné de ses fonctions le 17 février 2016

(4) Sur 10 réunions, dont 8 programmées à l'avance et 2 réunions ad hoc sur des sujets spécifiques

(5) Dont 7 réunions programmées à l'avance et 1 réunion ad hoc sur un sujet spécifique

(6) Dont 4 réunions programmées à l'avance et 2 réunions ad hoc sur des sujets spécifiques

(7) Dont 5 réunions en tant que censeur et 5 réunions en tant qu'administrateur

(8) 100% des réunions pendant son mandat

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2016 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe et de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des plans stratégiques et de certaines initiatives stratégiques dont la gestion du portefeuille d'activités • Points sur les options stratégiques et les acquisitions (notamment les acquisitions passées) • Marche des affaires • Suivi de la progression des axes d'amélioration de la profitabilité • Présentations sur la performance des concurrents • Présentation sur les politiques de pricing
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Budget 2016 • Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2015 et du premier semestre 2016 (après revue des dépréciations d'actifs, audition des Commissaires aux Comptes et compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes) – Arrêté des documents de gestion prévisionnelle • Adoption du rapport de gestion sur les résultats annuels et l'activité de la Société et du Groupe • Adoption du rapport d'activité semestriel • Revue et approbation des communiqués de presse portant notamment sur les dépréciations d'actifs, les comptes annuels et semestriels consolidés • Projets de financement (dont une émission obligataire) • Programme de rachat d'actions
Contrôle interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du dispositif de la gestion des risques du Groupe et de l'évaluation externe sur la gestion des risques • Rapport d'activité de l'audit Interne et du contrôle interne • Point sur le Programme de Conformité Ethique et de la certification externe du Programme • Adoption du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
Rémunérations des dirigeants :	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation de la rémunération de l'ancien Président du Conseil d'administration et de ses conditions de départ suite à sa décision de prendre sa retraite • Fixation de la rémunération du nouveau Président du Conseil à compter du 31 mars 2016 au soir • Revue de la performance du Directeur Général en 2015 et fixation sa rémunération pour 2016 • Objectifs quantitatifs 2016 déterminant la rémunération variable du Directeur Général et des cadres dirigeants du Groupe • Politique de rémunération long terme des cadres dirigeants – Emission des plans d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites • Constat de la réalisation des conditions de performance des plans de rémunération long terme – Conditions spécifiques applicables au Directeur Général • Modification du plan de retraite supplémentaire dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux • Revue des publicités portant sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Gouvernement d'Entreprise:	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation formelle de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et de ses comités avec l'appui d'un consultant externe et actions à mettre en œuvre suite à cette évaluation • Lancement fin 2016 d'une évaluation annuelle du Conseil avec l'appui d'un consultant externe • Mise en place d'une solution dématérialisée pour la documentation du Conseil et de ses comités • Adoption d'un programme de travail prévisionnel du Conseil et des Comités en 2017 • Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration et modalités d'exercice de ses fonctions • Adoption du rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise • Mandats d'administrateurs à proposer à l'Assemblée Générale annuelle 2016 • Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs • Travaux sur la composition des comités et de leur présidence • Modification des attributions du Comité d'Audit et des Comptes suite à la réforme de l'Audit légal
Opérations financières :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital réservée aux salariés « Act 2016 » • Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscriptions d'actions • Augmentation de capital liée à la création d'actions nouvelles suite à l'acquisition d'actions gratuites et d'actions de performance
Autres sujets :	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur l'actionnariat • Convocation de l'Assemblée annuelle des actionnaires, arrêté du texte des résolutions et des rapports à l'Assemblée • Autorisations pour consentir des garanties de maison-mère • Point sur le programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Par ailleurs, le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables du Management Board et de Directions fonctionnelles. Dans cette perspective, fin septembre 2016, les administrateurs se sont rendus sur le site industriel de Cortaillod en Suisse et ont bénéficié à cette occasion d'une présentation du site industriel et de son activité.

Enfin, en décembre 2016, les membres du Conseil d'Administration ont participé à un atelier de travail sur la stratégie long terme du Groupe.

3.3.2. Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations, dont le rôle a été étendu en 2012 aux questions de Gouvernement d'Entreprise. Le Conseil a également mis en place à compter de 2013 un Comité Stratégique, dont le rôle a été étendu en 2015 au développement durable.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui est régulièrement mis à jour, précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités, qui sont conformes aux dispositions légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

3.3.2.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Au 31 décembre 2016, le Comité d'Audit et des Comptes était composé de quatre membres, administrateurs non dirigeants :

Cyrille Duval	Président
Jérôme Gallot	Membre
Hubert Porte	Membre
Kathleen Wantz-O'Rourke	Membre

Conformément aux préconisations du Code AFEP-MEDEF, le taux d'indépendance du Comité d'Audit et des Comptes, apprécié sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2016, était de 75%.

Tous les membres du Comité d'Audit et des Comptes disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences financières, comptables ou de contrôle légal, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823-19 alinéa 2 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences :

- Cyrille Duval, compte tenu des diverses responsabilités de nature financière dans les fonctions occupées pendant sa carrière au sein du groupe Eramet, notamment en tant que Secrétaire Général d'Eramet Alliages ;
- Jérôme Gallot, compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, de son expérience dans le capital investissement et des diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupées notamment dans l'Administration des Finances ;
- Hubert Porte, compte tenu de son expérience en capital investissement et en gestion d'actifs, notamment en tant que Président Exécutif d'Ecus Private Equity et en tant que Managing Partner de Latin America Asset Management Advisors.

- Kathleen Wantz, compte tenu de ses diverses responsabilités de nature financière dans les fonctions occupées au sein de Siemens et d'Engie.

La Société se réfère, pour la mise en œuvre des missions du Comité d'Audit et des Comptes, au Rapport final sur le comité d'audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010 ainsi qu'à l'ordonnance du 17 mars 2016 sur le commissariat aux comptes.

Les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes, décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, sont disponibles sur le site internet du Groupe.

En application de l'article 13 des statuts, le Président du Comité d'Audit et des Comptes peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux par des comptes-rendus.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni cinq fois, en présence notamment du Directeur Financier du Groupe et des Commissaires aux Comptes, et en tant que de besoin, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Consolidation, du Directeur du Contrôle Financier, du Directeur des Processus Financiers et du Contrôle Interne, du Secrétaire Général et du Directeur de la Gestion des Risques et de la Sûreté.

Le taux de participation des membres est de 100 % à toutes les réunions.

En 2016, le Comité s'est en particulier réuni sur les points suivants :

Information financière :

- Présentation des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière
- Examen des provisions litiges et pour risques et charges à payer
- Examen des dépréciations d'actifs proposées par la Direction Générale
- Présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs interventions
- Communiqués de presse sur les dépréciations d'actifs, les résultats annuels et semestriels

Audit interne et gestion des risques :

- Présentation du rapport d'activité pour l'année 2015 et d'un rapport concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2015/2016, suivi des actions engagées et examen du plan d'audit interne 2016/2017
- Présentation du Plan de Contrôle Interne 2016
- Revue du chapitre « Facteurs de risque » du Rapport de Gestion 2015
- Revue du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques 2015
- Examen des risques et engagements hors-bilan significatifs
- Point sur les enquêtes de concurrence
- Point sur le dispositif de gestion des risques
- Examen de la cartographie des risques de conformité éthique
- Point sur le programme de conformité éthique
- Présentation du Correspondant éthique sur les signalements et les alertes instruits et clos en 2015 et 2016

Autres :

- Point sur la réforme de l'audit légal et mise en place d'une procédure d'autorisation des services non audit des Commissaires aux comptes
 - Examen des projets de financement (dont un projet d'émission obligataire)
 - Examen d'un projet de programme de rachat d'actions
-

3.3.2.2 Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est composé à fin 2016 de quatre membres, administrateurs non dirigeants :

Véronique Guillot-Pelpel	Président
Jérôme Gallot	Membre
Fanny Letier	Membre
Francisco Pérez Mackenna	Membre

Sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2016, le taux d'indépendance du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est de 50 % compte tenu de la qualification de Fanny Letier et de Francisco Pérez Mackenna en qualité de non indépendants. Cette proportion est conforme aux préconisations du Code AFEP-MEDEF qui prévoient un taux d'indépendance d'au moins la moitié. Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise est présidé par un administrateur indépendant.

Les missions qui lui sont confiées sont décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration disponible sur le site internet du Groupe.

En application de l'article 13 des statuts, le Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise s'est réuni six fois avec un taux de participation moyen global des membres de plus de 89%.

En 2016, le Comité a en particulier revu les sujets suivants :

Nominations :	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des mandats arrivant à échéance à l'Assemblée Annuelle, propositions de renouvellement de mandats et de nomination d'administrateurs • Travaux sur la composition du Conseil, sa présidence, ses Comités et leur présidence • Proposition de désignation d'un nouveau Président du Conseil et des modalités d'exercice de ses fonctions • Proposition de nomination de l'administrateur représentant les salariés actionnaires • Plan de succession du Management Board
Rémunérations :	<ul style="list-style-type: none"> • Part variable de la rémunération du Président et du Directeur Général au titre de 2015 • Rémunération 2016 du Président et du Directeur Général • Examen des conditions de départ de l'ancien Président du Conseil • Rémunération 2016 du nouveau Président du Conseil • Structure de la rémunération 2017 du Directeur Général • Constatation de la réalisation partielle des conditions de performance au titre du plan de rémunération long terme n° 12 • Plans de rémunération à long terme de 2016 et 2017 • Modification du plan de retraite supplémentaire à prestations définies • Revue des publicités sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux • Plan d'actionnariat salarié international « Act 2016 »
Gouvernement d'entreprise :	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification de l'indépendance des membres du Conseil • Résultats de l'évaluation du Conseil menée sur l'exercice 2015 avec l'appui d'un consultant externe et actions à mettre en œuvre en suite de cette évaluation • Lancement d'une évaluation du Conseil avec l'appui d'un consultant externe sur l'exercice 2016 • Revue de conformité au Code Afep-Medef • Révisions du Règlement Intérieur • Revue du Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise 2015 • Examen du programme de travail 2017 du Comité

3.3.2.3 Le Comité Stratégique et de Développement Durable

Le Comité Stratégique et de Développement Durable est composé à fin 2016 de quatre membres, administrateurs non dirigeants :

Philippe Joubert	Président
Fanny Letier	Membre
Colette Lewiner	Membre

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, disponible sur le site internet du Groupe, décrit les missions du Comité Stratégique et de Développement Durable

Au cours de l'exercice 2016, le Comité Stratégique s'est réuni six fois avec un taux de participation aux réunions de plus de 93%. Le Comité a en particulier examiné l'actualisation des plans stratégiques et de leur calendrier, plusieurs initiatives stratégiques spécifiques, des opportunités d'acquisition ou de cession, la gestion du portefeuille d'activités, et la politique et des actions dans les domaines de la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Le Comité a entendu plusieurs dirigeants du Groupe. Le Directeur responsable des fonctions stratégie et TPO⁴ a assuré le secrétariat de ce Comité.

3.4 Formation des administrateurs

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que chaque administrateur peut bénéficier, s'il l'estime nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité.

Kathleen Wantz-O'Rourke a ainsi bénéficié lors de son entrée en fonctions de plusieurs jours de formation avec des membres de l'équipe dirigeante et des représentants des principales fonctions centrales pour une présentation du Groupe Nexans, de ses activités industrielles et de sa stratégie, des aspects financiers et spécificités comptables, de la gestion des risques et de la gouvernance et des ressources humaines.

Dans le cadre de l'amélioration continue de leur connaissance du Groupe, les administrateurs rencontrent les principaux représentants de Directions fonctionnelles ou de zones et ont bénéficiés de réunions annuelles sur site (voir paragraphe 3.3.1 ci-avant concernant la réunion sur site organisée fin septembre 2016).

3.5 Évaluation du Conseil d'Administration

La procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration concerne ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation, mesure la contribution et l'implication des administrateurs et permet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions.

L'évaluation du Conseil est réalisée, soit sur la base d'un questionnaire détaillé adressé à chaque administrateur, dont les réponses font l'objet d'une synthèse préparée par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration, soit sur la base d'un processus externalisé

consistant en des entretiens individuels menés par un cabinet de consultants spécialisés hors la présence de représentants de la Société. Les recommandations d'amélioration qui ressortent de ces évaluations sont mises en œuvre.

Une évaluation avec l'appui d'un consultant externe spécialisé a été conduite fin 2016 et a fait l'objet d'une discussion au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise puis d'une présentation au Conseil le 18 janvier 2017. Ce dernier a pris acte des recommandations résultant de l'évaluation.

A cette occasion, des améliorations significatives ont été constatées.

Les changements de gouvernance opérés en 2016 (présidence du Conseil, composition et présidence des différents comités) ont contribué à la qualité des débats au sein du Conseil, ainsi qu'à son efficacité. Les résultats de l'évaluation ont également conforté le choix d'une structure de gouvernance dissociée où les rôles de chacun sont définis et complémentaires.

Des pistes d'amélioration ont été évoquées, notamment un travail plus approfondi sur les plans de succession des administrateurs, des dirigeants mandataires sociaux, du top management et la présidence des comités.

De même, sur le fonctionnement du Conseil, il a été décidé de travailler sur une meilleure programmation des réunions et sur l'amélioration des délais de transmission des dossiers.

Dans un esprit d'amélioration continue, un second exercice d'évaluation de la contribution de chaque administrateur a été réalisé à cette occasion, et donnera lieu à une restitution individuelle à chaque administrateur.

4. DROITS, INFORMATIONS ET DEONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits et l'information des administrateurs de Nexans. Les règles déontologiques sont formalisées dans une Charte de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sous réserve des règles relatives à la prévention du délit d'initié et, s'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, de l'obligation de conservation, sauf décision contraire du Conseil au regard de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2016 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2016.

⁴ TPO : Transformation Program Office, équipe dédiée au soutien et à l'accompagnement des fonctions opérationnelles dans la mise en œuvre de la transformation du Groupe.

5. ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans (www.nexans.com, rubrique Gouvernement d'Entreprise).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 novembre 2011 a adopté le principe « une action, une voix » en supprimant le droit de vote double attaché aux actions détenues par un même titulaire depuis plus de deux ans. La même Assemblée a supprimé la limitation à 8% des voix pouvant être exprimées par un actionnaire en assemblée, en la remplaçant par une limitation à 20% applicable uniquement aux décisions d'Assemblées Générales extraordinaires relatives à des opérations structurantes. Une telle limitation a pour effet d'empêcher tout droit de veto d'un actionnaire significatif pour des décisions stratégiques et est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2014 a modifié l'article 21 des statuts pour prévoir que les droits de vote double automatiques prévus par la loi visant à reconquérir l'économie réelle, promulguée le 29 mars 2014, ne soient pas applicables à Nexans.

6. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux sont les douze membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016 et le Directeur Général. La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux à fin 2016, Georges Chodron de Courcel, Président du Conseil d'Administration et Arnaud Poupart-Lafarge, Directeur Général.

La détermination par le Conseil d'Administration des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits au paragraphe 7 du Rapport de Gestion 2016. Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux sont quant à eux décrits dans le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux joint au Rapport de Gestion 2016.

Les détails relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la

cessation des fonctions décidés par le Conseil sont publiés sur le site internet de la Société conformément aux dispositions légales et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément aux dispositions légales applicables, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires. De plus, conformément à la recommandation 26 du Code AFEP-MEDEF, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales, à l'exception du contrat de travail de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec des sociétés du groupe Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Mis à part ces éléments et indépendamment des conventions et engagements réglementés ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, y compris la pratique du Conseil de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires des administrateurs proposés par les deux actionnaires de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

II DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE CHEZ NEXANS

1. DEFINITION, PERIMETRE, OBJECTIFS ET ORGANISATION DU DISPOSITIF

Nexans a mis en place un dispositif de Gestion des Risques visant à identifier et à gérer les risques inhérents à son activité, qui pourraient affecter les personnes, l'environnement, ses actifs, sa réputation, ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce dispositif permet au Groupe d'identifier les risques auxquels il s'expose et de mieux les maîtriser, pour le bon déploiement de sa stratégie. Ce dispositif constitue à ce titre un élément clé de sa gouvernance. Conformément à la loi, le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration suit l'efficacité de ce dispositif.

Le dispositif de Gestion des Risques vise à identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter de façon systématique les risques majeurs auxquels le Groupe est exposé, et à suivre cette exposition dans le temps. Il doit permettre la compréhension et l'intégration des aléas par les opérationnels dans leur gestion quotidienne, et de s'assurer de la mise en place de plans d'atténuation, de contrôles, de mesures de suivi, et éventuellement de transferts via l'assurance, de l'ensemble des risques majeurs identifiés, en ligne avec les niveaux d'appétence au risque du Groupe.

Ce dispositif couvre les principaux risques encourus par le Groupe à court, moyen et long terme (stratégiques, opérationnels, financiers, juridiques, de non conformité éthique ou de réputation). Il intègre mais ne se limite donc pas au contrôle financier et à la fiabilité des informations financières et non financières publiées, mais couvre l'ensemble des opérations et processus du Groupe, ainsi que ses actifs humains, matériels, immatériels et financiers. Il est déployé à tous les niveaux opérationnels et fonctionnels du Groupe.

A ce titre, **les directions et entités opérationnelles** du Groupe sont les premiers acteurs de la gestion des risques, chacune dans son périmètre d'activité tant géographique que sectoriel. Leurs directions sont responsables de l'application dans leur périmètre d'activité de l'ensemble des politiques et procédures de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, comme de la conformité aux lois et règlements applicables et au Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe.

Les directions fonctionnelles du Groupe (Finances, Juridique, Ressources Humaines, Achats, Système d'Information, Industrielle, Technique & Innovation), chacune dans son domaine de compétence, exercent une veille en matière réglementaire et de gestion des risques, apportent un appui méthodologique aux directions et entités opérationnelles dans la gestion de leurs risques et contrôlent l'efficacité de leur dispositif de gestion des risques, définissent les règles de contrôle interne propres à leur domaine d'expertise et veillent à leur application dans l'ensemble du Groupe, et exercent dans certains cas pour le compte des directions et entités opérationnelles un suivi de leur exposition au risque et la mise en œuvre d'actions spécifiques d'atténuation des risques encourus : c'est le cas par exemple de la gestion des risques de marché sur les principaux métaux non ferreux utilisés par le Groupe (cuivre et aluminium) ou sur les devises dans lesquelles le Groupe est amené à travailler, pour laquelle la Direction Financière du Groupe apporte un appui méthodologique, exerce une fonction de supervision de l'exposition au risque et réalise pour le compte des entités opérationnelles du Groupe les opérations nécessaires de couverture à terme. La transversalité renforcée année après année des processus fonctionnels au sein du Groupe contribue à l'efficacité globale de ces processus y compris dans la gestion des risques et le contrôle interne.

La direction de l'Audit Interne, dont les missions sont décrites dans la Charte de l'Audit Interne du Groupe, contribue à la surveillance du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Elle est rattachée à la Direction Générale du groupe et rend compte au moins deux fois par an au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de son activité et du bilan de sa mission de surveillance. Le plan d'audit est établi annuellement sur la base notamment de la cartographie des risques du Groupe et en visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de quatre à cinq ans : il est approuvé par la Direction Générale du Groupe et présenté au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil. Les audits réalisés couvrent tant des processus financiers et opérationnels que les domaines de l'éthique et de la gouvernance d'entreprise. Chaque mission fait l'objet d'un rapport relevant les dysfonctionnements ou manquements éventuels constatés par rapport aux règles et objectifs du Groupe et propose des recommandations d'amélioration, dont la mise en œuvre fait l'objet pour les plus importantes et urgentes d'un suivi trimestriel par la Direction Générale du Groupe.

La direction du Contrôle Interne – qui a été regroupée avec la direction de l'Audit Interne - contribue quant à elle via l'édiction de règles et de contrôles obligatoires à limiter ex ante ou à limiter l'occurrence de certains risques, notamment dans les domaines transactionnels. Ces contrôles permettent entre autres de limiter les risques d'erreurs et de fraudes. Le Groupe a établi une liste de vingt-cinq contrôles clés ainsi qu'un référentiel de contrôle interne qui constituent le socle de son dispositif de contrôle interne ; en outre la direction du Contrôle Interne émet régulièrement des notes d'information sur ces sujets (« alertes » ou « bonnes pratiques »).

La direction de la Gestion des Risques contribue à animer l'ensemble du dispositif et à assurer le contrôle de son efficacité eu égard aux objectifs du Groupe en liaison avec la Direction du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Elle participe notamment à l'identification et au suivi des risques stratégiques en liaison avec les directions opérationnelles et la direction de la Stratégie. Elle est en charge des programmes d'assurance afin d'assurer une cohérence de ceux-ci avec les risques du Groupe. Elle rend compte régulièrement de son activité et de l'efficacité du dispositif au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration.

Le **Correspondant Éthique** reçoit et traite les signalements de violation du Code Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe. Il est rattaché au Secrétaire Général et fonctionnellement au Directeur Général. Il rend compte des cas traités au moins une fois par an au Comité d'Audit et des Comptes.

Le Groupe s'est doté en 2015 d'un **Responsable du Programme de Conformité Éthique** rattaché au Secrétariat Général et fonctionnellement au Directeur Général du Groupe. Il est chargé de proposer à la Direction Générale du Groupe les actions de prévention, de détection et de traitement des violations des lois et règles éthiques et d'accompagner les responsables fonctionnels et opérationnels dans la mise en œuvre du Programme de Conformité Éthique du Groupe. Il rend compte de son activité au moins une fois par an au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration.

Le Groupe s'est doté en 2016 d'un **Délégué à la Protection des Données Personnelles** dont la mission est de mettre en place les règles et procédures qui permettent d'assurer que le traitement de données personnelles au sein du Groupe se fasse toujours en conformité avec la législation en vigueur, en protégeant le caractère privé de ces données.

En outre, le Groupe a mis en place plusieurs Comités contribuant à l'identification et/ou au suivi des principaux risques, notamment :

- **Le Comité de l'Information sur les risques (« Disclosure Committee »)** dont la mission est d'identifier les principaux risques juridiques et financiers encourus par le Groupe dans ses différentes activités et entités, d'apprécier leur matérialité et d'assurer une communication extérieure appropriée de ces risques.
- **Le Comité de revue des offres contractuelles (« Tender Review Committee »)** examine les termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) de toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros et à 25 millions d'euros pour la division Haute Tension.
- **Le Comité des Fusions et Acquisitions (« Mergers & Acquisitions Committee »)** examine et approuve (sous réserve de l'approbation préalable du Conseil d'Administration pour les projets d'une valeur unitaire d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) tous les projets d'acquisition ou cession de société ou d'activité et tous les projets d'alliance stratégique ou de partenariat.
- **Le Comité CSR – Corporate Social Responsibility** (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) détermine notamment les politiques en matière de développement durable et suit les initiatives lancées dans ce domaine. Il est assisté par deux Comités experts, le Comité Gouvernance et Social et le Comité Environnement et Produits.

2. POLITIQUES ET PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

2.1 Code d'éthique et de conduite des affaires

Le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe décline les valeurs, principes d'actions et règles de conduite auxquels les collaborateurs doivent se conformer dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est décliné autour des principes de conformité aux lois et règlements, de loyauté dans les relations avec les partenaires commerciaux, de transparence de l'information, d'engagement envers l'environnement et la sécurité des produits, et de respect de la diversité. Chaque nouvel embauché se voit remettre un exemplaire de ce Code. Certaines procédures Groupe viennent compléter ce Code sur des sujets spécifiques, telles la Procédure de Prévention du risque de corruption ou les Lignes Directrices en matière de conformité au droit de la concurrence.

2.2 Programme de Conformité Éthique

Le Programme de Conformité Éthique du Groupe a pour objet de définir les actions de prévention, de détection et de traitement des violations des lois et règles éthiques sur la base d'une cartographie des risques éthiques propres aux activités du Groupe, réalisée par les directions et entités opérationnelles et les directions fonctionnelles du Groupe avec l'appui de la Direction de Gestion des Risques et le Responsable du Programme de Conformité Éthique du Groupe. Chaque année, un plan d'actions est défini par la Direction Générale du Groupe et déployé à travers le Groupe : il comporte notamment la signature de certificats de conformité au Code d'éthique et de conduite des affaires par l'ensemble des cadres du Groupe, un programme de formation et la revue du déploiement du programme. Les équipes commerciales et achats sont plus particulièrement formées au respect de la conformité au droit de la concurrence, aux règles anti-corruption, à la prévention des risques de fraude et de conflit d'intérêts et à la réglementation applicable en matière de contrôle des exportations. Le respect par les managers et la mise en œuvre par les équipes sous leur autorité des règles et procédures du Groupe dans les domaines du Code d'éthique et de conduite des affaires et la déclinaison du plan d'action annuel du Programme de Conformité Éthique font également partie du processus d'évaluation annuelle de la performance des managers.

2.3 Procédure de signalement

Le Groupe a mis en place une procédure de gestion des signalements d'infractions avérées ou potentielles relatives à son Code d'éthique et de conduite des affaires. Dans ce cadre, un Correspondant Éthique a été nommé, chargé de gérer le traitement des signalements faits

par des salariés du Groupe ou par des tiers, de s'assurer que les opérations de vérifications nécessaires sont mises en œuvre dans le respect de la confidentialité de l'identité des personnes incriminées tant que les infractions ne sont pas avérées, que les décisions appropriées et les actions correctrices sont prises le cas échéant, et que la confidentialité de l'identité des personnes à l'origine des signalements d'infractions, avérées ou non, soit préservée. Le Correspondant Éthique est rattaché au Secrétaire Général et fonctionnellement au Directeur Général du Groupe. Il rend compte des cas traités au moins une fois par an au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration. Le Correspondant Éthique informe également le Comité d'Audit et des Comptes des cas de signalement concernant les membres du Management Board, et traite directement avec lui les cas signalés concernant le Directeur Général ou le Président du Conseil d'Administration.

2.4 Autres procédures Groupe traitant de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne

Le Groupe a mis en place une douzaine de procédures émises par la Direction Générale qui couvrent les principaux domaines de l'éthique, de la gouvernance et du contrôle interne, notamment le Code d'éthique et de conduite des affaires, la prévention de la corruption, le respect des règles en matière de concurrence, le risque de délit d'initié, les règles applicables aux contrats commerciaux, l'instruction des projets de fusions et acquisitions, d'investissements industriels ou d'opérations immobilières, la gestion et la communication de crise, les vingt-cinq contrôles-clés et le référentiel de contrôle interne. Le Groupe s'est également doté d'une procédure visant à définir par un système de délégation de pouvoirs les limites des pouvoirs d'engagement au sein des différentes entités qui le composent. En outre, le Groupe a établi un « Manuel des Principes Comptables » basé sur les pratiques recommandées par le Cadre de référence de l'AMF.

Conformément aux procédures du Groupe, chaque filiale met en place l'ensemble des éléments décrits ci-dessus.

En outre, plusieurs procédures spécifiques élaborées par la Direction Financière du Groupe et s'appliquant à toutes les entités du Groupe viennent compléter ce dispositif et contribuer à la gestion des risques et au contrôle interne comptable et financier, notamment les procédures de gestion de la trésorerie et du risque de change, de gestion des métaux non ferreux, de gestion du risque de crédit et de mise en œuvre des inventaires physiques. Les procédures traitant de la gestion du risque de change et du risque sur les métaux non ferreux sont détaillées dans la Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. PRINCIPALES ACTIONS DE MAITRISE DES RISQUES REALISEES EN 2016

- **Organisation d'une Journée Sécurité (« Safety Day »)** : pour la troisième année consécutive, le Groupe a organisé sur tous ses sites en même temps une journée dédiée à la Sécurité impliquant l'ensemble du personnel : cette journée annuelle, moment fort dans la mise en œuvre de la politique Sécurité du Groupe, vise à accroître la connaissance et la prise en compte des problématiques sécurité par tous les salariés du Groupe. Un membre du top management du Groupe était présent sur chacun des principaux sites à l'occasion de cette journée afin de témoigner de l'engagement fort de la Direction Générale du Groupe sur le thème de la Sécurité au travail.
- **Audit annuel de la sécurité du système d'information (SI)** : cet audit comprend des tests d'intrusion et s'accompagne de recommandations d'amélioration de la sûreté du système d'information, reprises dans le plan de développement du SI du Groupe.
- **Réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité dans le domaine de l'éthique des affaires** : le Groupe a réalisé cette année une cartographie complète de ces risques sur l'ensemble de son périmètre d'activité. Cette cartographie a été suivie d'un audit tierce partie de l'adéquation du Programme de Conformité Éthique du Groupe aux risques identifiés en matière de corruption. A la suite de cet audit, le Groupe a obtenu la certification par ETHIC Intelligence de l'adéquation de son Programme de Prévention de la Corruption au niveau de risque auquel il est exposé.
- **Renforcement du processus de Ségrégation des tâches (SOD)** : après avoir défini en 2015 une matrice standard de ségrégation des tâches pour les risques les plus élevés, le Groupe a lancé un programme visant à appliquer cette matrice dans toutes les entités du Groupe et à se doter des moyens d'en contrôler l'application, et ce dans les différents environnements informatiques en usage dans le Groupe.
- **Publication du Système de Management du Groupe (Nexans Management Handbook)** : ce document décrit l'organisation du Groupe ainsi que ses principes et règles de fonctionnement. Il s'accompagnera en 2017 de l'émission d'un livret de « Règles » couvrant les principaux processus de l'entreprise.
- **Renforcement et optimisation du processus de gestion du risque de change** : l'accent a été mis sur la mise à jour des cartographies du risque de change des entités les plus exposées et la remise à plat des processus opérationnels de gestion du risque de change de ces entités, avec, en Europe, la mise en place d'une fonction Trésorerie transversale; par ailleurs, la centralisation des positions du Groupe en USD a permis de réduire très significativement l'exposition du Groupe au risque de change EUR/USD.
- **Exercice de gestion de crise** : en 2016, les membres du Management Board, le Secrétaire Général et le Directeur de la Communication ont participé à un exercice de gestion de crise.

4. RISQUES FINANCIERS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONE

Le Groupe a réalisé cette année avec son assureur Dommages aux biens une étude des conséquences possibles du réchauffement climatique sur son exposition aux risques d'inondations et de tempêtes afin entre autres d'ajuster si nécessaire les niveaux de couverture assurantielle de ces risques. Il ressort de cette étude que l'exposition des sites du Groupe ne devrait pas s'accroître significativement dans les scénarios standards de réchauffement climatique.

D'une manière générale, comme cela est détaillé au chapitre 9.1 du rapport de gestion, le Groupe a engagé depuis de nombreuses années et poursuit sa politique de réduction de ses consommations d'eau et d'énergie.

Le Groupe s'attache aussi à développer l'utilisation d'énergies renouvelables sur ses sites : à titre d'exemple, le site de Cortailod en Suisse a installé des panneaux photovoltaïques ; celui de Suzhou en Chine s'est équipé d'un chauffage solaire et deux éoliennes ont été installées sur le site de Buizingen en Belgique ; un projet d'installation de panneaux photovoltaïques est en cours de déploiement sur le site de Nahr Ibrahim au Liban.

5. ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

5.1 Processus d'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations relevant des états financiers de synthèse sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n°1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hypérion.

La décomposition par ligne de marché est une ventilation de l'information issue du système de reporting interne. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation et du bilan par destination pour l'unité et pour les lignes de marché qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan Stratégique à 3 ans du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de marché. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Management Board du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté chaque année au Conseil d'Administration. Il fait ensuite l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de marché dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business reviews » trimestrielles en le comparant au budget, à la prévision de fin d'année et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de marché sont analysés avec le management du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés complet est réalisé chaque trimestre avec pour chaque arrêté semestriel une procédure spécifique de revue et d'analyse des comptes à laquelle participent la Direction Financière Groupe, les Directions Financières des pays des principales filiales opérationnelles du Groupe et les contrôleurs financiers des zones concernées. Ces réunions sont également l'occasion de passer en revue les différents points d'attention à considérer pour la clôture à venir.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie, de la Direction de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général. Ces informations sont reproduites dans une note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises aux fonctions centrales et sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adéquat et effectivement mis en œuvre sur le périmètre dont ils ont la charge.

5.2 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

La Direction Financière du Groupe maintient à jour les procédures déjà évoquées. Elle a également élaboré des procédures couvrant les principaux domaines relevant de sa compétence, notamment des procédures de reporting, de gestion de la trésorerie, de gestion des métaux non ferreux, de gestion du risque de crédit et de mise en œuvre des inventaires physiques.

La Direction Financière du Groupe veille en outre à s'assurer en continu que des procédures explicites existent pour traiter des sujets sensibles ou facteurs de risques financiers identifiés et propres à l'activité du Groupe Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux : ceux-ci font l'objet de reportings spécifiques des entités opérationnelles, contrôlés et analysés par la Direction de la Trésorerie et du Financement d'une part et la Direction de la Gestion des métaux non ferreux d'autre part.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

6. ACTIVITES DE SURVEILLANCE

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les comptes annuels et semestriels et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, notamment pour traiter les opérations significatives. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement comptable et financier, assure le suivi de leur efficacité en veillant à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives. . Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis et les principales conclusions lui sont présentées chaque semestre. Le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne au travers des travaux et comptes rendus du Comité d'Audit et des Comptes.

La Direction de l'Audit Interne participe également à la surveillance du dispositif de contrôle interne au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

En outre, la Direction Générale du Groupe exerce son activité de surveillance du dispositif au travers, notamment, de revues avec le Directeur de la Gestion des Risques, de revues périodiques (*Business Reviews*) des activités du Groupe, et du suivi des indicateurs de performance.

Le 8 février 2017

Georges Chodron de Courcel
Président du Conseil d'Administration